

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER
CANTON D'ARBOIS

COMMUNE DE LA CHATELAINE

GRANDE RUE- 39600

Tél. et Fax : 03.84.37.48.34

e-mail : mairie-la-chatelaine@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 21 FEVRIER 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt et un février à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de La Châtelaine, régulièrement convoqué à la date du dix sept février deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard GUILLOT, maire.

Présents : M. GUILLOT Bernard, maire
M. GILLE Thierry, adjoint
Mmes GUYON Gabrielle, VALLEUR Marie Colette, VINCENT Maud
MM. BRENIAUX Romuald, LEGLISE Pascal, RIGAUD Sébastien,
SOUDIER Jean-Gabriel

Absents : Mme DUGOIS Micheline, M. BURGAT Damien

Secrétaire de séance : M. GILLE Thierry

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Compte administratif 2013
- 2 – Approbation du compte de gestion du comptable
- 3 – Affectation du résultat 2013
- 4 – Débat d'orientation budgétaire
- 5 – Financement 2014 des ordures ménagères
- 6 – Ventes de terrains
- 7 – Château d'Artois : divers + Bail commercial
- 8 – Demandes de subventions
- 9 – Questions diverses

Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil du 20 décembre par les conseillers présents à 20 h 30.

1 – Comptes administratifs 2013 :

Il est présenté par le Maire et par sections.

Résultat d'investissement

Recettes d'investissement : 141 511,53 €

Dépenses d'investissement : 290 399,31 €

Résultat de l'exercice : - 148 887,78 €

Résultat antérieur reporté : - 25 742,27 €

Résultat d'investissement de l'année 2013 : - 174 630,05 €

Résultat de fonctionnement

Recettes de fonctionnement :	149 058,26 €		
Dépenses de fonctionnement :	114 694,62 €	Résultat de l'exercice :	34 363,64 €
		Résultat antérieur reporté :	176 113,46 €
Résultat à affecter :	210 477,10 €		
Apurement du déficit :	174 630,05 €		

Résultat définitif : + 35 847,05 €

Le maire quitte la séance avant le vote du compte administratif. La présidence est assurée par M. Thierry GILLE, premier adjoint.

Appelés à se prononcer sur la gestion du maire, les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité ce compte administratif.

Le maire rentre en séance et reprend la présidence.

2 – Approbation du compte de gestion 2013 du comptable

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de 2013, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013, le conseil municipal déclare que le compte de gestion pour l'année 2013, présenté par le Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 – Affectation des résultats 2013

Le Conseil décide d'affecter les résultats de 2013 au budget 2014, soit 174 630,05 € à la couverture de l'autofinancement et 35 847,05 € à la section de fonctionnement.

4 – Débat d'orientation budgétaire

Le Maire présente les travaux et autres dépenses obligatoires qu'il serait nécessaire d'inscrire au Budget 2014 à savoir :

En fonctionnement, dépenses supplémentaires par rapport à 2013 :

- + 1 100 € FPIC (fonds de péréquation intercommunal) + 85 %
- + 1 750 € indemnités + charges du Maire et des adjoints
- + 2 930 € salaires
- + 2 000 € augmentation du nombre de scolaires

Investissements proposés : 4 000 € bornages nouveaux terrains à vendre,
15 000 € achat de terrains Natura 2000 (non réalisés en 2013),
5 600 € réfection des statues de l'église,
6 800 € réfection de l'éclairage public (suite),
20 000 € travaux engagés au château d'Artois,
150 000 € nouvelle tranche de travaux au Château d'Artois
5 000 € poêle et cheminée logement mairie,
2 600 € informatique,

Les recettes pourraient être augmentées comme suit :

En investissement : + 38 000 € subventions château 2013 non perçues,
+ 36 000 € subventions 2^{ème} tranche déjà notifiées
+ 8 500 € subventions terrains 2013 non perçues,
+ 3 900 € subventions réfection des statues,
+ 50 000 € emprunt

Le Maire précise qu'il ne s'agit que de propositions et que le futur conseil municipal sera seul décideur.

5 – Financement 2014 des ordures ménagères

La contribution globale incombant à la commune a été fixée par le SICTOM de Champagnole à la somme de 8 723,40 €. Le Conseil décide de couvrir cette dépense à l'aide des ressources générales et d'inscrire cette somme en dépenses au budget primitif de la commune sur le compte 6554.

6 – Ventes de terrains

- M. Sylvian CATTET

En accord avec le futur acheteur M. Sylvian CATTET, le terrain destiné à la construction d'un hangar séchoir a été délimité par le cabinet de géomètres Colin. Ce terrain cadastré C 264, C267 et C269 a une surface totale de 1 ha 63 a 89 ca. Compte tenu du prix à l'hectare de 2 500 € décidé lors de la réunion du Conseil Municipal du 28 avril 2013, compte tenu également de l'acte administratif qui sera rédigé par le maire, le conseil décide de vendre ce terrain à M. CATTET pour la somme de 4 200 €. En conséquence, il autorise le Maire à rédiger l'acte administratif. Il autorise le Premier adjoint, Thierry GILLE à signer cet acte pour le compte de la commune. Il sera précisé dans l'acte que ce terrain ne dispose d'aucun équipement public (eau, électricité, assainissement) et que la commune ne pourra en aucun cas supporter les frais d'une éventuelle urbanisation.

- Mme Muriel PROST

Le conseil prend connaissance de la demande d'achat d'un terrain situé à la Baume aux chèvres, dans le prolongement du futur lotissement de 2 parcelles présentée par Mme PROST. Il souhaite connaître plus exactement la surface désirée. Il précise qu'un sentier piéton est prévu du carrefour de la route d'Arbois et de la rue des genévriers et rejoignant la rue des voituriers. Si vente il y a, elle se fera au prix habituel de 10 € du m² + TVA.

7 – Château d'Artois : divers + Bail commercial

Rendez-vous a été donné par le Notaire le 25 février pour la signature du bail avec M. BURGAT. Il a été tenu compte des remarques faites par le conseil (suppression de la clause d'exclusivité et prise en compte de l'impôt foncier à 25 % par M BURGAT).

8 – Demandes de subventions

* Le conseil décide d'attribuer une subvention de 250 € au Foyer Rural qui organise un spectacle pour carnaval.

* Le conseil décide d'attribuer une subvention de 20 € à l'association Ecole du Chat d'Arbois

* Le conseil décide d'attribuer une subvention de 20 € à l'association des Pupilles de l'Enseignement Public du Jura (non versée fin 2013).

* Le conseil décide d'attribuer une subvention de 20 € à la ligue contre le cancer.

9 – Questions diverses

* Remerciements : Le conseil remercie toutes les personnes qui ont donné de leur temps et de leur travail pour l'entretien de la salle du Château d'Artois et en particulier M. Jean BRAUD qui a consolidé les tables, construit et installé une armoire de rangement ainsi que des marches d'escaliers.

* Suite à un courrier reçu de Mme PROST Muriel, le conseil donne son accord pour l'installation d'une ou plusieurs ruches sur son terrain.

* Le Maire donne connaissance des propositions de travaux de l'ONF pour une somme de 4 850 € à laquelle s'ajoutent 800 € de frais d'exploitation, pour une recette prévisionnelle de 6 740 €. C'est pourquoi, il conviendra de réduire le coût de ces travaux en réalisant l'entretien de certaines parcelles par des bénévoles.

* L'ALCG passera dans notre commune le 26 mars prochain.

* Sur proposition de M. GILLE, la grande salle du château prendra le nom de Allain LEPREST, chanteur poète décédé en 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30